

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	René Gosselin	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Luc Berthold	Thetford Mines

**EST ABSENT :**

M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
----	-------------	-----------------

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2011-11-6379**

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Élections et désignations de membres de comités et de représentants
  - 3.1 Élection et nomination au Comité administratif
  - 3.2 Nomination au sein du bureau des délégués
  - 3.3 Nomination au sein de comités de la MRC
  - 3.4 Nomination au sein d'instances externes à la MRC
4. Procès-verbal de la séance précédente
  - 4.1. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011
  - 4.2. Affaires découlant du procès-verbal du 12 octobre 2011
5. Période de questions
6. Rapport des comités
  - 6.1. Comité administratif du 4 octobre 2011
7. Correspondance
  - 7.1 CRÉ – Loi électorale
8. Demande de rencontre
9. Gestion financière et administrative
  - 9.1 Comptes payés
  - 9.2 Prévisions budgétaires 2012
  - 9.3 Assemblée des MRC
  - 9.4 Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif
  - 9.5 Fondation Cégep de Thetford
  - 9.6 Office de tourisme

10. Aménagement du territoire
  - 10.1. Certificat de conformité
  - 10.2. Recommandation de la MRC – demande d'exclusion de la zone agricole
  - 10.3. Renonciation – Délai 30 jours – St-Jacques-de-Leeds
  - 10.4. Demandes à portée collective – article 59 LPTAAQ
  - 10.5. Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres
    - 10.5.1 Émission des permis sur le contrôle de l'abattage d'arbres
    - 10.5.2 Stratégie d'harmonisation de la réglementation sur le contrôle de l'abattage d'arbres
  - 10.6. Modifications au schéma d'aménagement révisé
    - 10.6.1 Projet règlement 129
11. Sécurité publique
  - 11.1. Règlement sécurité publique
12. Environnement
  - 12.1 Entente avec Récupération Frontenac - suivi
13. Immobilisation
  - 13.1 Vente de l'immeuble au 3830 boul. Frontenac
  - 13.2 Déménagement
  - 13.3 Suivi et états des dépenses
14. Développement économique
  - 14.1 Pochettes corporatives
  - 14.2 Société de développement économique de la région de Thetford
  - 14.3 Demande de reconduction de la Politique nationale de ruralité après 2014
  - 14.4 CRÉ – étude et caractérisation des eaux souterraines
  - 14.5 Recommandation de modification à la politique d'investissement du FSTD
- 15 Varia
  - 15.1 Fonds local de Solidarité – Solide
  - 15.2 Pompiers – Formation - gaz naturel
  - 15.3 COGESAF
  - 15.4 CAMBI
  - 15.5 Lettre à M. Sénécal
- 16 Prochaine réunion du Conseil des maires
- 17 Levée de la séance

Adopté

### **3 ÉLECTION ET DÉSIGNATIONS DE MEMBRES DE COMITÉS ET DE REPRÉSENTANTS**

#### **3.1 Élections et nominations au Comité administratif**

##### **3.1.1 Nomination du président d'élection, du secrétaire et du scrutateur**

CM-2011-11-6380

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer Mme Marie-Eve Mercier à titre de présidente d'élection, ainsi que Mme Caroline Gagné à titre de secrétaire d'élection et de nommer Mme Guylaine Pinette à titre de scrutatrice.

Adopté

##### **3.1.2 Élection du préfet**

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection :

⇒ sollicite l'intérêt des membres du Conseil : M. Ghislain Hamel et M. Kaven Mathieu indiquent qu'ils postulent pour la fonction;

⇒ un vote secret s'en suit.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée.

La présidente d'élection déclare majoritairement M. Ghislain Hamel élu à la fonction de préfet de la MRC des Appalaches

### 3.1.3 Nomination du préfet suppléant

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection :

- ⇒ sollicite l'intérêt des membres du Conseil : Mme Nicole Bourque indique qu'elle postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'elle n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que Mme Nicole Bourque n'a pas d'opposition, la présidente d'élection la déclare élue à la fonction de préfet suppléant de la MRC des Appalaches.

### 3.1.4 Nomination de l'administrateur n°1 (représen tant de la ville de Thetford Mines)

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection déclare M. Luc Berthold élu pour occuper le siège « Administrateur # 1 » au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

### 3.1.5 Nomination de l'administrateur n°2 (secteur 1)

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. André Gosselin indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'elle n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. André Gosselin n'a pas d'opposition, la présidente d'élection le déclare élu pour occuper le siège « Administrateur # 2 » au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

### 3.1.6 Nomination de l'administrateur n°3 (secteur 2)

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. Philippe Chabot indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des membres du Conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'elle n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. Philippe Chabot n'a pas d'opposition, la présidente d'élection le déclare élu pour occuper le siège « Administrateur # 3 » au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

### 3.1.7 Nomination de l'administrateur n°4 (secteur 1 ou 2)

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. Bruno Vézina indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'elle n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. Bruno Vézina n'a pas d'opposition, le président d'élection le déclare élu pour occuper le siège « Administrateur # 4 » au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

### 3.1.8 Nomination de l'administrateur n°5 (secteur 1 ou 2)

Conformément au processus électoral convenu, la présidente d'élection :

- ⇒ sollicite l'intérêt des membres du Conseil : M. Jacques Laprise indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'elle n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. Jacques Laprise n'a pas d'opposition, la présidente d'élection le déclare élu pour occuper le siège « Administrateur # 5 » au sein du Comité administratif de la MRC des Appalaches.

La présidente d'élection déclare que les élections pour les différents sièges au sein du Comité administratif de la MRC sont terminées.

#### COMPOSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

**CM-2011-11-6381**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'entériner le résultat des élections pour les sept (7) sièges au sein du Comité administratif de la MRC, pour des mandats de deux (2) ans, à savoir l'élection de :

- ⇒ M. Ghislain Hamel, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, à la fonction de préfet (secteur 2);
- ⇒ Mme Nicole Bourque, mairesse de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, à la fonction de préfet suppléant (secteur 2);
- ⇒ M. Luc Berthold, maire de la ville de Thetford Mines, au siège « Administrateur # 1 »;
- ⇒ M. André Gosselin, maire de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, au siège « Administrateur # 2 » (secteur 1);
- ⇒ M. Philippe Chabot, maire de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, au siège « Administrateur # 3 » (secteur 2);
- ⇒ M. Bruno Vézina, maire de la municipalité d'Irlande, au siège « Administrateur # 4 » (secteur 1);
- ⇒ M. Jacques Laprise, maire de la municipalité de Saint-Julien, au siège « Administrateur # 5 » (secteur 1).

Adopté

### 3.2 Nomination au sein du bureau des délégués

**CM-2011-11-6382**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du bureau des délégués, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Substitut désigné
1	LAPRISE, Jacques	TALBOT, Daniel
2	HAMEL, Ghislain	MATHIEU, Kaven
Ville	BERTHOLD, Luc	LACOMBE, Jessika

Adopté

### 3.3 Nomination au sein de comités de la MRC

#### 3.3.1 Comité consultatif agricole

**CM-2011-11-6383**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité consultatif agricole, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	HAMEL, Ghislain	Président
1	LAPRISE, Jacques	Membre
2	ROY, Guy	Membre
Ville	BERTHOLD, Luc	Membre

Adopté

### 3.3.2 Comité de sécurité incendie

**CM-2011-11-6384**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité de sécurité incendie, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	HAMEL, Ghislain	Président
1	TALBOT, Daniel	Membre
2	LACOMBE, Jessika	Membre
Ville	BERTHOLD, Luc	Membre

Adopté

### 3.3.3 Comité de sécurité publique

**CM-2011-11-6385**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité de sécurité publique, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet (2)	HAMEL, Ghislain	Président
1	TALBOT, Daniel	Membre
1	RODRIGUE, André	Membre
2	VACHON, Paul	Membre

Adopté

### 3.3.4 Comité du Pacte rural 2007-2014

**CM-2011-11-6386**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité du Pacte rural 2007-2014, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet (2)	HAMEL, Ghislain	Président
1	GOSSELIN, André	Membre
1	LAPRISE, Jacques	Membre
2	LACOMBE, Jessika	Membre

Adopté

### 3.3.5 Comité du Plan de gestion des matières résiduelles

**CM-2011-11-6387**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité du Plan de gestion des matières résiduelles, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet (2)	HAMEL, Ghislain	Président
1	FORTIER, Denis	Membre
1	LAPRISE, Jacques	Membre
1	TALBOT, Daniel	Membre
2	CHABOT, Philippe	Membre
2	VACHON, Paul	Membre
Ville	BERTHOLD, Luc	Membre

Adopté

### 3.3.6 Comité des immobilisations

**CM-2011-11-6388**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité des immobilisations, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	HAMEL, Ghislain	Président
1	GOSSELIN, André	Membre
2	BOURQUE, Nicole	Membre
Ville	BERTHOLD, Luc	Membre

Adopté

### 3.3.7 Comité de diversification économique du Secteur Sud

**CM-2011-11-6389**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer M. Ghislain Hamel, préfet, à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de diversification économique du Secteur Sud.

Adopté

## 3.4 Nomination au sein d'instances externes à la MRC

### 3.4.1 Office de tourisme de la MRC des Appalaches / Tourisme région de Thetford

**CM-2011-11-6390**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de l'organisme « Office de tourisme de la MRC des Appalaches / Tourisme région de Thetford », à savoir :

- ⇒ M. Kaven Mathieu, représentant du secteur 2;
- ⇒ M. Gilles Gosselin, représentant du secteur 1;
- ⇒ M. Luc Berthold.

Adopté

### 3.4.2 Société de développement économique de la région de Thetford (CLD)

**CM-2011-11-6391**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de l'organisme Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT), à savoir :

- ⇒ M. Ghislain Hamel, préfet;
- ⇒ M. André Rodrigue, représentant du secteur 1;
- ⇒ M. Paul Vachon, représentant du secteur 2;
- ⇒ M. Luc Berthold.

Il est également résolu de désigner M. Luc Berthold pour agir à titre de président du Conseil d'administration de la SDERT.

Adopté

3.4.3 Comité de gestion de la rivière Bécancour

**CM-2011-11-6392**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer M. Philippe Chabot à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Bécancour.

Adopté

3.4.4 Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF)

**CM-2011-11-6393**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. René Gosselin à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF).

Adopté

3.4.5 Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC)

**CM-2011-11-6394**

Il est proposé par M Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer Monsieur Gérald Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC).

Adopté

3.4.6 Table d'harmonisation du Parc de Frontenac

**CM-2011-11-6395**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer M. René Gosselin à titre de représentant de la MRC au sein de la Table d'harmonisation du Parc de Frontenac.

Adopté

3.4.7 Coopérative de solidarité du Mont Adstock

**CM-2011-11-6396**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. René Gosselin à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité du Mont Adstock.

Adopté

3.4.8 Musée minéralogique et minier

**CM-2011-11-6397**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. Paul Vachon à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du Musée minéralogique et minier.

Adopté

3.4.9 Comité de l'aéroport

**CM-2011-11-6398**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement de nommer M. René Gosselin à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de l'aéroport.

Adopté

3.4.10 Centre universitaire des Appalaches

**CM-2011-11-6399**

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de nommer M. Paul Vachon à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion du Centre universitaire des Appalaches.

Adopté

#### 3.4.11 SOLIDE de la MRC

**CM-2011-11-6400**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer M. Kaven Mathieu à titre de représentant de la MRC au sein de la SOLIDE de la MRC.

Adopté

#### 3.4.12 Comité Inter-MRC de valorisation des matières résiduelles

**CM-2011-11-6401**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. Luc Berthold et M. Kaven Mathieu à titre de représentant de la MRC au sein du Comité Inter-MRC de valorisation des matières résiduelles.

Adopté

#### 3.4.13 Table sur le transport collectif en Chaudière-Appalaches

**CM-2011-11-6402**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. Kaven Mathieu à titre de représentant de la MRC au sein de la Table sur le transport collectif en Chaudière-Appalaches.

Adopté

#### 3.4.14 Centre Archives Région de Thetford

**CM-2011-11-6403**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de nommer Mme Nicole Bourque à titre de représentant de la MRC au sein du Comité du Centre d'Archives de la Région de Thetford.

Adopté

#### 3.4.15 Politique culturelle

**CM-2011-11-6404**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de nommer M. Luc Berthold et M. Kaven Mathieu à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de la Politique culturelle.

Adopté

### **4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011**

**CM-2011-11-6405**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011

Adopté

#### **4.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011**

Suite à la discussion à la dernière assemblée concernant le sujet piste cyclable, la directrice générale mentionne qu'elle a en main le document qui avait jadis été confectionné se rapportant à un projet piste cyclable. Elle le fera parvenir par courriel à tous les élus.

### **5 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **6 RAPPORT DES COMITÉS**

## 6.1 Comité administratif

La directrice générale dépose le procès-verbal du CA de l'assemblée du 4 octobre 2011.

## 7 CORRESPONDANCES

### 7.1 CRÉ – Loi électorale

CM-2011-11-6406

ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une *Proposition révisée de délimitation – second rapport*, datée d'août 2009 et rendue publique en février 2010;

ATTENDU que les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec est de retrancher trois circonscriptions, soit en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

ATTENDU que la proposition de cette nouvelle carte électorale diminue le poids politique des régions;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution n° CA-1011-04-109, à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- Le respect des communautés naturelles;
- Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
- Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
- Le respect du principe de la congruence des territoires;
- La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;

ATTENDU que pour modifier la *Loi électorale du Québec*, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;

ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;

ATTENDU que les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette Coalition;

ATTENDU la résolution n° CA-1011-05-127 adoptée par la CRÉ en date du 4 novembre 2010, à l'effet de confirmer officiellement l'adhésion de la CRÉ à la CMCR;

ATTENDU que le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, a été présenté à l'Assemblée nationale, mais n'a pas été adopté par les parlementaires lors de la clôture de la session parlementaire le 10 juin 2011;

ATTENDU que le projet de loi n° 19 prévoit augmenter le nombre de circonscriptions de 125 comtés à 128, sauvant ainsi les trois comtés menacés dans les trois régions concernées;

ATTENDU que les membres de la CMCR ont rencontré M. Yvon Vallières, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, et M. Stéphane Bédard, porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des

institutions démocratiques, afin de connaître leur position quant à la carte électorale avec pour l'objectif de rappeler le projet de loi n° 19 et ainsi obtenir 128 comtés au Québec tout en maintenant les trois circonscriptions menacées;

ATTENDU que le premier ministre, M. Jean Charest, a annoncé publiquement lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu le 30 septembre 2011 qu'il était pour le maintien des comtés en région et qu'il pourrait rappeler le projet de loi n° 19;

ATTENDU que la CRÉ se déclare très préoccupée par la perte d'une circonscription électorale en Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement;

DE demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, de rappeler à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, pour un vote par tous les parlementaires permettant ainsi de sauver les circonscriptions électorales menacées dans les régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches.

DE demander aux municipalités et aux MRC de la région de la Chaudière-Appalaches d'appuyer les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches pour le maintien des comtés en région, y compris le maintien des huit circonscriptions électorales de la région de la Chaudière-Appalaches, auprès des autorités concernées en adoptant une résolution d'appui, tout en s'inspirant de la présente résolution.

DE demander aux municipalités et aux MRC de la région de la Chaudière-Appalaches de transmettre ladite résolution aux personnes suivantes :

- M. Jean Charest, premier ministre et chef du Parti Libéral du Québec
- Mme Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle et chef du Parti québécois
- M. Gérard Deltell, chef de la deuxième Opposition officielle et chef de l'Action démocratique du Québec
- M. Amir Khadir, député de Mercier et cochef du Parti Québec Solidaire
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac
- Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches
- M. Michel Lagacé, président, Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent
- M. Bertrand Berger, président, Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en régions

Adopté

## **8 DEMANDE DE RENCONTRE**

Aucune demande de rencontre n'a été reçue pour la séance ordinaire du mercredi 11 janvier 2012

## **9 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **9.1 Comptes payés**

CM-2011-11-6407

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale pour la période du 13 octobre 2011 au 23 novembre 2011, pour un montant total de 32 6715.78\$.

Adopté

### **9.2 Prévisions budgétaires 2012**

#### **9.2.1 Mécanisme d'établissement des quotes-parts**

Il est convenu que la répartition des quotes-parts pour les prévisions budgétaires 2012 s'effectuera selon les procédures établies lors de la séance de travail du 16 novembre dernier.

9.2.2 Document synthèse

La directrice générale remet aux membres du Conseil copie d'un document synthèse présentant les prévisions budgétaires telles qu'établies en fonction des discussions et commentaires formulés lors de la séance de travail du 16 novembre dernier.

9.2.3 Adoption des prévisions budgétaires 2012 – Partie I

**CM-2011-11-6408**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie I pour l'exercice financier 2012, à savoir les départements concernant l'ensemble des municipalités, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....3 144 195 \$,
- total des dépenses : .....3 144 195 \$,
- total des autres activités financières : ..... \$,
- total des quotes-parts : .....1 456 528 \$.

Adopté

9.2.4 Adoption des prévisions budgétaires 2012 – Partie II

**CM-2011-11-6409**

Il est proposé par M Kaven Mathieu et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie II pour l'exercice financier 2012, à savoir le département de l'évaluation foncière qui concerne les 17 municipalités relevant du Code municipal du Québec, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....515 305 \$,
- total des dépenses : .....515 305 \$,
- total des quotes-parts : .....458 670 \$.

Mme Nicole Bourque fait mention de sa dissidence concernant la partie II du budget 2012.

Adopté

9.2.5 Adoption des prévisions budgétaires 2012 – Partie III

**CM-2011-11-6410**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie III pour l'exercice financier 2012, à savoir les ententes ouvertes aux municipalités, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....121 348 \$,
- total des dépenses : .....121 348 \$,
- total des quotes-parts : .....0 \$.

Adopté

9.2.6 Adoption des prévisions budgétaires 2012 – Partie IV

**CM-2011-11-6411**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie IV pour l'exercice financier 2012, à savoir les activités du Comité de diversification du Secteur Sud, selon les modalités suivantes :

- total des revenus : .....231 000 \$,
- total des dépenses : .....231 000 \$,
- total des quotes-parts : .....21 000 \$.

Adopté

### 9.2.7 Adoption de l'acte de répartition des quotes-parts

**CM-2011-11-6412**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'adopter l'acte de répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2012 selon les modalités suivantes :

#### QUOTES-PARTS – PARTIE I

- ⇒ répartition sur la base de la population
  - Office de tourisme ..... 309 000 \$
  - Gestion des matières résiduelles ..... 20 800 \$
- ⇒ répartition sur la base du nombre de votes
  - Gestion des finances..... 336 385 \$
- ⇒ répartition à parts égales
  - Législation ..... 169 885 \$
  - Programme de subvention ..... 31 401 \$
- ⇒ répartition sur la base de la richesse foncière uniformisée
  - Sécurité incendie ..... 63 555 \$
  - Urbanisme / Supra-local..... 244 290 \$
  - CLD (SDERT)..... 266 171 \$

#### QUOTES-PARTS – PARTIE II

- ⇒ répartition sur les coûts réels
  - Évaluation foncière ..... 458 669 \$

#### QUOTES-PARTS – PARTIE IV

- ⇒ répartition sur la base de la population
  - Secteur Sud..... 21 000 \$

Adopté

### 9.2.8 Taux d'intérêt pour l'exercice financier 2012

**CM-2011-11-6413**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de fixer à 12% le taux d'intérêt sur les arriérés pour l'exercice financier 2012.

Adopté

### **9.3 Assemblée des MRC**

**CM-2011-11-6414**

Il est proposé par M Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser le préfet et la directrice générale à participer à l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités, qui aura lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochain, à Québec, à défrayer leurs coûts d'inscription et à leur rembourser leurs frais de déplacement selon la politique en vigueur à la MRC.

Adopté

### **9.4 Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif**

**CM-2011-11-6415**

Il est proposé par M Philippe Chabot et résolu unanimement de fixer à 19 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Conseil des maires qui auront lieu, en 2012, les mercredis soirs suivants au 233 boulevard Frontenac Ouest, à savoir :

- le 11 janvier,
- le 8 février,
- le 14 mars,
- le 11 avril,
- le 9 mai,
- le 13 juin,
- le 11 juillet,
- le 12 septembre,
- le 10 octobre,
- le 21 novembre.

Il est à noter qu'une séance de travail aura lieu le mercredi 14 novembre 2012.

Il est également résolu de fixer à 13 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Comité administratif 2012, les mardis après-midi suivants, à savoir :

- le 31 janvier,
- le 6 mars,
- le 3 avril,
- le 1<sup>er</sup> mai,
- le 5 juin,
- le 3 juillet,
- le 4 septembre,
- le 2 octobre,
- le 6 novembre.

Adopté

#### **9.5 Fondation Cégep de Thetford**

**CM-2011-11-6416**

Attendu que la Fondation du Cégep de Thetford est présentement à faire une campagne de souscription.

**En conséquence** il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de fixer à 1\$ par habitant le montant à octroyer pour la fondation du Cégep de Thetford, soit 43 201\$ sur une période de 5 ans, 2012 étant la première année.

Adopté

#### **9.6 Office de tourisme**

**CM-2011-11-6417**

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'octroyer un budget de 309 000\$ à l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches pour l'année 2012 suite à leur présentation concernant leurs prévisions budgétaires.

Adopté

### **10 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **10.1 Certificat de conformité Thetford Mines**

##### **10.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°412**

**CM-2011-11-6418**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 412 (projet 2011-12-PIIA) de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement sur les PIIA numéro 212. Le règlement 412 (projet 2011-12-PIIA) étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

##### **10.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n°414**

**CM-2011-11-6419**

Il est proposé par M Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 414 (projet 2011-33-PU) de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement 414 (projet 2011-33-PU) étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

10.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement n°415

**CM-2011-11-6420**

Il est proposé par M Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 415 (projet 2011-68-Z) de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement 415 (projet 2011-68-Z) étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

10.1.4 Ville de Thetford Mines – Règlement n°416

**CM-2011-11-6421**

Il est proposé par M Gilles Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 416 (projet 2011-04-L) de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de lotissement numéro 149. Le règlement 416 (projet 2011-04-L) étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

10.1.5 Ville de Thetford Mines – Règlement n°417

**CM-2011-11-6422**

Il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 417 de la Ville de Thetford Mines, décédant une dépense et un projet d'emprunt de 8 733 000.00\$ pour des travaux de construction du projet d'alimentation en eau potable « eau de surface – secteur Grand Lac Saint-François – Phase 2 ».

Adopté

**Saint-Joseph-de-Coleraine**

10.1.6 Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine – Règlement n°544-2001

**CM-2011-11-6423**

Il est proposé par M Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 544-2001 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, remplaçant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 379 et ses amendements. Le règlement 544-2001 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

**10.2 Recommandation de la MRC – demande d'exclusion de la zone agricole**

10.2.1 Agrandissement du périmètre d'urbanisation de St-Jacques-de-Leeds

**CM-2011-11-6424**

Dossier de la CPTAQ	À VENIR
Demandeur	Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Lots	4 449 009
Rang	
Cadastre	du Québec
Superficie visée	environ 2 hectares

**ATTENDU que** la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire obtenir l'exclusion de sa zone agricole d'une partie du lot 4 449 009 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2 hectares environ afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation. Cette exclusion servira à combler un manque d'espace de l'entreprise Le Maître Constructeur St-Jacques Inc. qui désire prendre de l'expansion;

**ATTENDU qu'il** est de la politique de la MRC de demander une recommandation du comité consultatif agricole sur les demandes d'exclusion de la zone agricole;

**ATTENDU que** le 5 décembre prochain la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera une résolution demandant à la CPTAQ ladite exclusion;

**ATTENDU que** la MRC attendra la réception de la résolution de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds pour demander une recommandation au CCA;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La directrice générale ou l'aménagiste principal convoquera une réunion du CCA afin de faire une recommandation sur la demande d'exclusion seulement lorsque la MRC aura reçu la résolution de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds portant sur la demande d'exclusion.

Adopté

**10.3 Renonciation du délai de 30 jours - demande d'exclusion zone agricole – St-Jacques-de-Leeds**

CM-2011-11-6425

Dossier de la CPTAQ	372288
Demandeur	Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Lot	4 449 040
Cadastre	Cadastre du Québec
Superficies visées	6,5 hectares

**Attendu** que, conformément à l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, la MRC peut renoncer au délai de trente jours pour présenter des observations ou demander une rencontre concernant la demande d'exclusion présentée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que MRC des Appalaches renonce au délai de trente jours prévu à l'article 60.1 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec dans le dossier 372288 de la CPTAQ.

Adopté

**10.4 Demandes à portées collectives – article 59 LPTAAQ**

**10.4.1 Journée de négociation tenue le 22 novembre 2011**

M. Paul Vachon et Mme Nicole Bourque font un bref retour sur la journée de négociation concernant le dossier article 59 qui a eu lieu le 22 novembre dernier à nos bureaux.

**10.4.2 Lettre et résolution demandant l'appui des organismes régionaux**

Il avait été discuté avec les membres du CA de demander un appui des organismes régionaux dans le dossier article 59. Ce point est en suspens. Nous verrons plus tard s'il y a lieu de procéder à cette demande d'appui. Il a été également suggéré qu'un avis juridique soit demandé à notre procureur sur le fait que selon les commissaires il était illégal de permettre de négocier une autorisation collective sur des terrains dont la superficie minimale serait de moins de 4 hectares.

**10.5 Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

**10.5.1 Émission des permis sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

En octobre 2011 quatre (4) certificats d'autorisation ont été émis pour le projet du parc éolien Des Moulins totalisant des superficies de 21.8 hectares. Il est prévu environ un total de 40 certificats pour tout le projet du parc éolien Des Moulins.

#### 10.5.2 Stratégie d'harmonisation de la réglementation sur le contrôle de l'abattage d'arbres

Le 7 décembre prochain aura lieu la première rencontre sur l'harmonisation des règlements sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée. Les aménagistes des cinq MRC devraient y participer, avec des représentants de l'agence forêt. L'ordre du jour n'est pas finalisé mais il sera entre autre question de la possibilité d'élargir le comité (représentants des syndicats des producteurs de bois et ou des représentants des groupements forestiers). Également il devrait être question de développer une stratégie et un plan de travail.

### **10.6 Modification au schéma d'aménagement révisé**

#### 10.6.1 Adoption du projet règlement 129 – Ville Thetford Mines

**CM-2011-11-6426**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 129 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation du secteur Pontbriand et de modifier les affectations minière et agricole viable du secteur Robertsonville dans la ville de Thetford

Il est résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Thetford Mines devra adopter advenant la modification du schéma.

#### **Municipalité visée : Ville de Thetford Mines**

Documents concernés : **Plan d'urbanisme et règlement de zonage**

Nature des modifications à apporter :

- Modification du plan d'urbanisme

La ville de Thetford Mines devra modifier son plan d'urbanisme afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation, secteur Pontbriand et les limites des affectations minière et agricole viable, secteur Robertsonville telles qu'illustrées aux annexes A et B accompagnant le projet de règlement 129 de la MRC des Appalaches

- Modification du règlement de zonage

La ville de Thetford Mines devra modifier son règlement de zonage en conformité avec le règlement 129 de la MRC.

Adopté

#### 10.6.2 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

**CM-2011-11-6427**

**Attendu que** le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 129.

Adopté

10.6.3 Formation de la Commission formée en vertu de l'article 53.1 de LAU

**CM-2011-11- 6428**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de nommer Messieurs Gilles Gosselin, André Rodrigue et Guy Roy pour former, en compagnie de M. Ghislain Hamel, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer à la directrice générale et secrétaire trésorière de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux de toutes assemblées publiques sur le projet de règlement 129.

Adopté

10.6.4 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

**CM-2011-11-6429**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis sur le projet de règlement 129, prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

10.6.5 Avis public

Que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 129 par sa résolution numéro CM-2011-11-6426, à la séance du 23 novembre 2011, tiendra une assemblée publique de consultation :

Le lundi, 16 janvier 2012, à 19 heures, à la salle du Conseil des maires, Édifice Appalaches, 2<sup>e</sup> étage, 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la ville de Thetford Mines.

Une copie du projet de règlement 129 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches.

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Règlement sécurité publique**

La directrice générale remet une copie concernant des modèles de règlement sur la sécurité publique afin que chaque municipalité puisse faire son travail concernant l'harmonisation des règlements en sécurité publique. M. Daniel Talbot, membre du comité de sécurité publique fait un résumé de la situation et donne des explications concernant ce document. Il suggère un délai de 3 mois afin que chaque municipalité puisse travailler sur ce dossier avec son conseil municipal. Par la suite nous serons en mesure de travailler sur l'harmonisation des règlements de sécurité publique.

## **12 ENVIRONNEMENT**

### **12.1 Entente avec Récupération Frontenac - suivi**

M. Kaven Mathieu fait un bref résumé sur la rencontre qui a eu lieu concernant le renouvellement de l'entente avec Récupération Frontenac.

### **13 IMMOBILISATION**

#### **13.1 Vente de l'immeuble au 3830 boul. Frontenac O.**

**CM-2011-11-6430**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de procéder à un appel d'offre afin de mandater un agent d'immeuble pour vendre l'immeuble sis au 3830 Boulevard Frontenac Ouest appartement à la MRC des Appalaches.

Adopté

#### **13.2 Déménagement**

**CM-2011-11-6431**

Il est proposé par M. Denis Fortier d'autoriser la fermeture du bureau du 12 au 19 décembre 2011 inclusivement afin de procéder au déménagement des bureaux de la MRC des Appalaches

Adopté

#### **13.3 Suivi et états des dépenses**

La directrice générale fait un résumé concernant les dépenses effectuées à ce jour pour le nouvel immeuble.

### **14 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **14.1 Pochettes corporatives**

**CM-2011-11-6432**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser la confection de pochettes corporatives avec la SDE région de Thetford et l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches.

Adopté

#### **14.2 Société de développement économique de la région de Thetford**

**CM-2011-11-6433**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'entériner la nomination des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford désignés par les représentants de leur table sectorielle respective, à savoir :

- ⇒ M. Jacques Perron, pour la Table sectorielle Coopératif;
- ⇒ M. Serge Laflamme, pour la Table sectorielle Industries;
- ⇒ M. Daniel Ruel, pour la Table sectorielle Travailleurs et organisations syndicales;
- ⇒ M. Pierre Laroche, pour la Table sectorielle Chambres de commerce;
- ⇒ Mme Guylaine Gardner, pour la Table sectorielle Communautaire.
- ⇒ Mme Andréanne Huot, pour la Table sectorielle Jeunesse.

Adopté

#### **14.3 Demande de reconduction de la Politique nationale de ruralité après 2014**

**CM-2011-11- 6434**

**ATTENDU QU'**un Québec rural dynamique et prospère est fondamental à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec;

**ATTENDU QUE** la *Politique nationale de la ruralité* est un signal clair de la reconnaissance du monde rural et des communautés locales comme étant une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoises;

**ATTENDU QUE** cette politique mise sur la mobilisation des communautés et la création d'une synergie entre les élus, les acteurs du développement et tous les citoyens dans le but de générer des projets et des idées novatrices adaptées à leurs spécificités ;

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité, adoptée en 2001, était dotée d'une enveloppe de 90 M\$ et prévoyait la mise en place des pactes ruraux, qui constituent aujourd'hui un succès salué par l'ensemble de la société québécoise;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** dans cet examen des politiques rurales du Québec, l'Organisation de coopération et de développement économiques suggère également de renforcer le rôle des MRC pour accroître les performances de la politique nationale de la ruralité ;

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR 2), assortie d'un budget de 280 M\$, vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois;

**ATTENDU QU'**à la suite de nombreuses représentations de la Fédération Québécoise des Municipalités, le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler sa stratégie sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

**ATTENDU QUE** grâce aux efforts de la Fédération Québécoise des Municipalités, le premier ministre a annoncé, lors de son discours inaugural en février 2011, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

**ATTENDU QUE** l'actuelle Politique nationale de la ruralité arrive à échéance dans moins de deux ans, et qu'elle constitue un levier essentiel pour le développement de l'ensemble des milieux ruraux du Québec;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités souhaite que la stratégie et la loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires soient complémentaires à la Politique nationale de la ruralité, sans toutefois la remplacer;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de s'engager à renouveler la Politique nationale de la ruralité après 2014 selon le modèle actuellement en vigueur, c'est-à-dire en s'appuyant sur la MRC pour la mise en œuvre des pactes ruraux;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec que cette politique soit adoptée en complément de l'adoption d'une stratégie sur l'occupation dynamique des territoires, et non en intégrant l'une à l'autre;

**DE RALLIER** l'ensemble des partenaires de la ruralité autour de ces objectifs.

Adopté

#### **14.4 CRÉ – étude et caractérisation des eaux souterraines**

Le MDDEP a lancé un 3<sup>e</sup> appel de projet pour le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Québec qui vise à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines du Québec dans le but de la protéger et d'en assurer la pérennité. Dans ce cadre, un projet de connaissance est proposé sur le territoire de la CRÉ Chaudière-Appalaches comprenant les OBV du Chênes, Chaudières, Etchemin et Boyer-du-Sud. Divers partenaires ont été invités à participer au projet dont la CRÉ Chaudière-Appalaches et 8 de ses 9 MRC, la Direction régionale du MAPAQ et l'Union des Producteurs Agricoles. Le support demandé

au MDDEP est de 1 200 000\$. La contribution monétaire est de 10% soit 150 000\$ et le budget total est de 1 500 000\$. La CRÉ offre de payer 50% de la contribution monétaire ce qui équivaut à un montant de 75 000\$. Le solde de cette partie serait divisé au 8 des 9 MRC. Pour l'instant la MRC des Appalaches n'a pas l'intention d'aller de l'avant dans cette proposition.

#### **14.5 Recommandation de modification à la politique d'investissement du FSTD**

**CM-2011-11-6435**

**Attendu** que la Politique d'investissement du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) prévoit qu'il y aura trois dates de dépôt annuellement pour les projets ;

**Attendu** que cela pourrait retarder indûment le démarrage de projets et qu'il reste dans les faits deux ans à ce fond ;

**Attendu** que les membres de ce comité recommandent au Conseil des maires de la MRC des Appalaches d'accepter en continu le dépôt des demandes au FSTD ;

**En conséquence** il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité FSTD afin que soit accepté en continu le dépôt des demandes au FSTD en éliminant les dates de tombées officielles telles qu'inscrites dans la politique d'investissement du fonds de soutien aux territoires en difficultés.

Adopté

### **15 VARIA**

#### **15.1 Fonds Local de solidarité – Solide**

**CM-2011-11-6436**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'accepter le transfert d'actifs et de passifs de la « SOLIDE » en faveur du CLD afin de mettre en place le **fonds local de solidarité** de la MRC des Appalaches dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FL I) et dont la gestion sera prise en charge par le CLD.

Il est de plus résolu d'accepter la dissolution de la corporation « SOLIDE » et de nommer M. Kaven Mathieu comme représentant de la MRC au sein du comité d'investissement commun (CIC).

Adopté

#### **15.2 Pompiers – formation gaz naturel**

Mme Nicole Bourque mentionne le fait que nos pompiers devront être formés pour être à l'affût des normes concernant le gaz naturel. Elle demande s'il n'y aurait pas possibilité de réunir les pompiers de la région et de les former en même temps. Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet.

#### **15.3 Cogesaf**

M. René Gosselin fait un bref résumé du dossier concernant le Cogesaf.

#### **15.4 CAMBI**

La compagnie CAMBI appelle dans les municipalités afin de les rencontrer et échanger sur le dossier des centrales d'appels d'urgence pour améliorer le temps de réponse. Il est suggéré de les inviter à venir en préséance du conseil des maires du mois de janvier afin de pouvoir partager directement avec tous les maires de la MRC.

### **15.5 Lettre à M. Sénécal**

Suite à une sortie de M. Sénécal, préfet de Lotbinière, concernant les immigrants, parue dans l'hebdomadaire le journal le Peuple, il est suggéré de lui faire parvenir une lettre lui faisant part de notre mécontentement concernant ses propos.

### **16 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 11 janvier 2012.

### **17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2011-11-6437**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 20.

Adopté

---

**GHISLAIN HAMEL  
PRÉFET**

---

**MARIE-EVE MERCIER  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**